

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2017-2018

FRAIS DE LOGEMENT ÉTUDIANT	SEMESTRE*	MENSUEL	CAUTION REMBOURSABLE (APRÈS ÉTAT DES LIEUX)	FRAIS DE DOSSIER POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT NON REMBOURSABLES PAR SEMESTRE
*Chambre (tarif étudiant de l'université)	12,500	3,500	1,000	200
*Chambre (tarif étudiant externe)	18,750	5,250	1,000	200

AUTRES FRAIS

CAS PARTICULIERS	FRAIS
Pénalité pour retour de chèque	500
Pénalité pour délai de paiement	500
Coût du remplacement de la carte étudiante	50
Frais de dossier pour le logement étudiant non remboursables par semestre	200

Les chambres étudiants sont toutes individuelles

- Les frais de logement sont à payer avant l'emménagement
 - *Pour le premier semestre, 100% de la somme doit être payée avant le 1er août "
 - *Pour le second semestre, 100% de la somme doit être payée avant le 15 janvier"
- Les frais de dossier de logement étudiant sont à payer en début de chaque semestre
- Les frais ne sont pas remboursables, à l'exception de la caution

Tous les montant affichés sont en dirhams émiriens AED.

Visiter notre site internet sorbonne.ae pour les procédures et méthodes de paiement et de remboursement.
Les dates et tarifs sont susceptibles de changer à tout moment, sur décision du Management et sans préavis.
Le paiements avant la date limite relève de la pleine responsabilité des étudiants.

LE SERVICE EST OUVERT

Dimanche au jeudi
de 9h30 à 13h30